



Commune de Tannay

Tannay, le 6 septembre 2016/sk/10.03

**Préavis N° 2**

**Au Conseil communal de Tannay**

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE  
62'000 CHF POUR RÉNOVER L'APPARTEMENT N° 5 AU CHÂTEAU DE TANNAY**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Notre Château a été rénové en 1983. Il comprend les bureaux de l'administration communale, des appartements loués à des privés, plus une annexe.

L'appartement N° 5, un logement de standing de 5 pièces et 145 m<sup>2</sup>, est situé dans le Château au deuxième étage. Ce logement est occupé par la même locataire depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1994 et seules quelques interventions d'entretien courant ont été faites.

**2. Le projet**

Suite au congé du locataire actuel une rénovation complète semble indispensable autant pour maintenir la valeur de l'appartement en question que pour le relouer dans un bon état. La Municipalité a écarté l'option de procéder à des réfections superficielles ou partielles.

**3. Aspect financier**

Le devis estimatif des travaux s'élève à **62'000 CHF TTC** et se compose comme suit :

• Peinture	14'000 CHF
• Parquets	20'000 CHF
• Cuisine	17'000 CHF
• Sanitaires : estimation (raccordement nouvelle cuisine)	600 CHF
• Électricité : estimation (raccordement nouvelle cuisine)	600 CHF
• Divers et imprévus	5'800 CHF
• Honoraires 5%	4'000 CHF
<b>Total TTC</b>	<b><u>62'000 CHF</u></b>

---

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

Cette dépense serait amortie par le refus d'une baisse de loyer suite à la diminution du taux hypothécaire.

#### 4. Décision

En conclusion,

vu : le préavis municipal N° 2,

vu : le rapport de la Commission des Finances,

attendu : que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux proposés dans le présent préavis,
- de lui octroyer à cet effet un crédit de 62'000 CHF dont le montant sera financé par la trésorerie courante,
- de l'autoriser à amortir ce montant en une seule fois, soit par un résultat positif, soit par la dissolution partielle de la réserve "Travaux divers".

Pour la Municipalité :

La Municipale responsable :  
Denise Rudaz



Le Syndic :  
Serge Schmidt



La Secrétaire adj. :  
Sophie Kilchherr

